

**"LES REGLES DES FUNERAILLES."
(AHKAM AL JANA'IZ)**

شركاء التنفيذ:



المحتوى الإسلامي



رواد الترجمة



جمعية الربوة



دار الإسلام

يتاح طباعة هذا الإصدار ونشره بأي وسيلة مع
الالتزام بالإشارة إلى المصدر وعدم التغيير في النص.

Telephone: +966114454900

@ ceo@rabwah.sa

P.O.BOX: 29465

RIYADH: 11557

www.islamhouse.com

Introduction :

Louange à Celui qui s'est singularisé par le fait de perdurer et qui a écrit la mort à l'ensemble des vivants. Que la paix et la bénédiction soient sur celui qui a été envoyé comme miséricorde pour l'Univers, notre chef Muhammad, sur sa famille, ses Compagnons et l'ensemble de ses adeptes. Cela étant dit :

En ce bas monde, les malheurs sont inéluctables pour les fils d'Adam. Allah, le Très-Haut, a dit : **{Et Nous allons vous éprouver quelque peu par la peur, la faim, le manque dans les biens, la perte de personnes et de récoltes.}** [Sourate : la Vache, 2 : 155]. Ensuite, Allah - Glorifié et Élevé soit-Il - a fait suivre ce qui incombe à celui qui est éprouvé, à savoir : la patience. Il, le Très-Haut, a dit : **{Et annonce la bonne nouvelle aux patients.}**. Mais aussi, la satisfaction et la soumission à Sa Prédestinée : **{Ceux qui lorsqu'ils sont touchés par un malheur disent : Certes, nous appartenons à Allah et c'est vers Lui que nous retournons.}** [Sourate : la Vache, 2 : 156]. Ainsi donc, quiconque accomplit cela alors l'issue finale lui sera louable. Allah, le Très-Haut, conclut en disant : **{Ceux-là ont les bénédictions de leur Seigneur et une miséricorde et ceux-là Sont les bien-guidés.}** [Sourate : la Vache, 2 : 157]. Ô toi qui a perdu un proche, un être cher, une personne aimée, cette épître concise est pour toi. Nous demandons à Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, de nous accorder le bénéfice de cette épître ainsi qu'à toi. Le titre de celle-ci est : " Les règles des funérailles. " (Ahkâm Al Janâ'iz).

Nous demandons à Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, l'immense récompense en ta faveur ainsi que pour quiconque tu as perdu. Le pardon et l'agrément [d'Allah].

Bonnes nouvelles divines :

Mon frère... Ô Toi qui est éprouvé par le malheur de la mort... Rappelle-toi de la parole d'Allah, le Très-Haut : {Et annonce la bonne nouvelle aux patients.}

Certes, tu as dans le décès du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) une plus grande consolation et une plus grande peine. En effet, il (paix et salut sur lui) a dit : " Lorsque l'un d'entre vous est touché par un malheur, qu'il se rappelle son malheur à travers moi [c'est-à-dire : mon décès]. En effet, ceci fait partie des plus immenses malheurs. " Rapporté par At-Tabarânî.

Il t'a été promis une compensation sur la langue du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui). En effet, d'après Oumm Salamah (qu'Allah l'agrée), cette dernière a dit : " J'ai entendu le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) : " Pas un serviteur n'est touché par un malheur puis il dit : " Certes, nous appartenons à Allah, et c'est vers Lui que nous retournons. Ô Allah ! Accorde-moi une rétribution dans mon malheur et fais-la suivre d'une chose bien meilleure. " Allah le rétribuera alors dans son malheur et Il lui fera suivre d'une chose meilleure. " Rapporté par Muslim.

Certes, Allah t'a éprouvé afin de t'expier de tes péchés. D'après Abû Sa'îd Al Khudrî et Abû Hurayrah (qu'Allah les agrée tous les deux), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : " Tout ce qui touche le croyant comme fatigue, maladie, soucis, tristesse, gêne, angoisse, même une épine qui le pique est une expiation d'Allah de ses péchés. " Rapporté par Al Bukhârî.

En outre, Allah - le Très-Haut- t'a promis une maison au Paradis ! D'après Abû Mûsâ Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Lorsque l'enfant d'un serviteur meurt, Allah demande à Ses Anges : Vous avez saisi [l'âme de] l'enfant de Mon serviteur ? Oui, répondent-ils. Il continue : Vous avez saisi le fruit de son cœur ? Oui,

répondent-ils. Il poursuit : Qu'est-ce que Mon serviteur a dit ? Il T'a loué et il est revenu [vers Toi] en prononçant [l'invocation d'] " Al Istirja' "(Nous appartenons à Allah et c'est vers Lui que nous retournons). Alors, Allah dit : Construisez pour Mon serviteur une maison au Paradis et appelez-la : La Maison de la louange. " Rapporté par Tirmidhî et déclaré bon par Al Albânî [dans son livre : As-Silsilah as-Sahîhah n°1408].

Plutôt, Allah - le Très-Haut - t'a promis le Paradis. En effet, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : " Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, a dit : " Je ne saisis pas [l'âme de] l'être aimé de Mon serviteur parmi les gens de ce bas monde puis il se montre patient en escomptant la récompense auprès de Moi sans que Je ne lui accorde pour cela le Paradis. " Rapporté par Al Bukhârî.

N'aie pas peur, ne t'attriste pas pour celui que tu as perdu et aie la bonne pensée sur ton Seigneur. En effet, d'après 'AbdaLlah ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Lorsque l'un d'entre vous meurt, la place qu'il occupera dans l'au-delà lui est présentée, matin et soir. S'il fait partie des gens du Paradis, alors il verra sa place au Paradis. [Toutefois] S'il est du nombre des gens de l'Enfer, alors il verra son emplacement en Enfer. On lui dira alors : Ceci est ta place jusqu'à ce qu'Allah te ressuscite le Jour de la Résurrection. " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Le mérite de suivre les funérailles :

1- Suivre les funérailles à partir de la maison du défunt jusqu'à la prière sur lui [à la mosquée].

2- Suivre les funérailles à partir de la maison du défunt jusqu'à l'achèvement de son enterrement. Ceci est préférable et la récompense en est plus grande.

En effet, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), ce dernier a dit : Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Quiconque assiste aux funérailles d'une personne jusqu'à ce qu'il prie [sur le défunt], alors il a un carat [en guise de récompense] ; et quiconque assiste aux funérailles jusqu'à l'enterrement du défunt, alors il a deux carats [en guise de récompense]. " On demanda : " Qu'est-ce que deux carats ? " Il répondit : " C'est comme deux immenses montagnes. " Unanimement reconnu authentique [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim].

Et [toujours] d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) : " Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Lequel d'entre vous jeûne aujourd'hui ? " Abû Bakr [qu'Allah l'agrée] répondit : Moi. Il [c'est-à-dire : le Messenger (paix et salut sur lui)] continua : " Lequel d'entre vous a suivi des funérailles aujourd'hui ? " Abû Bakr [qu'Allah l'agrée] répondit : Moi. Il poursuivit : " Lequel d'entre vous a nourri un pauvre aujourd'hui ? " Abû Bakr [qu'Allah l'agrée] répondit : Moi. Finalement, il demanda : " Lequel d'entre vous a rendu visite à un malade aujourd'hui ? " Abû Bakr [qu'Allah l'agrée] répondit [encore une fois] : Moi. Alors, le Messenger [paix et salut sur lui] a dit : " Toutes ces choses ne se rassemblent pas chez une personne sans qu'elle n'entre au Paradis. " Rapporté par Muslim [n°1028].

La description de la prière lors des funérailles :

Premier " Takbîr " : la personne cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le banni. Puis, elle dit : " BismiLlah ar-Rahmân ar-Rahîm. " Ensuite, elle récite la sourate : Al Fâtihah et une courte sourate ou quelques versets.

Second " Takbîr " : la personne prie sur le Prophète (paix et salut sur lui). C'est [ce qu'on appelle] la " prière Abrahamique. "

Troisième " Takbîr " : la personne invoque en faveur du défunt. Et le mieux est de dire : " Ô Allah ! Pardonne à nos vivants et à nos morts, aux présents et aux absents, aux jeunes et aux vieux, aux hommes et aux femmes. Ô Allah ! Quiconque d'entre nous Tu maintiens en vie, alors fais-le vivre sur [la voie de] l'Islam et quiconque d'entre nous dont Tu fais mourir, alors fais-le mourir sur la foi. " Ou : " Ô Allah ! Pardonne-lui et fais-lui miséricorde. Accorde-lui le salut et le pardon. Assure-lui une noble demeure et élargis-lui sa tombe. Lave-le avec l'eau, la neige et la grêle. Nettoie-le de ses péchés comme on nettoie le vêtement blanc de la saleté. Donne-lui en échange une demeure meilleure que la sienne et une épouse meilleure que la sienne. Ô Allah ! Fais-le entrer au Paradis et préserve-le du châtimeur de la tombe et du châtimeur de l'Enfer. Étends-le dans sa tombe et illumine-le à l'intérieur. Ô Allah ! Ne nous prive pas de sa récompense et ne nous égare pas après sa mort. " Tout ceci a été rapporté de la part du Prophète (paix et salut sur lui). Toutefois, si la personne invoque en faveur du défunt avec d'autres invocations, alors il n'y a aucun mal à cela, comme par exemple dire : " Ô Allah ! S'il était bienfaisant, alors rajoute-lui à sa bienfaisance et s'il était malfaisant, alors

passé outre ses péchés. Ô Allah ! Pardonne-lui et affermis-le par la parole ferme. "

Quatrième " Takbîr " : la personne reste légèrement debout puis elle effectue un seul salut sur sa droite en disant : " Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous. "

Situations de la prière lors des funérailles :

La prière peut s'accomplir sur le lieu des funérailles, à la mosquée, avant l'enterrement au cimetière, après l'enterrement au cimetière ou encore après un temps [après l'enterrement].

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) est passé auprès d'une tombe dont la personne défunte avait été enterrée de nuit, alors il a dit : " Quand cette personne a-t-elle été enterrée ? " Les gens répondirent : " Hier. " Il s'est exclamé : " Pourquoi ne m'avez-vous pas informé ? " Ils répondirent : " Nous l'avons enterré dans les ténèbres de la nuit et nous avons répugné de te réveiller. " Alors, il (paix et salut sur lui) s'est tenu debout et nous nous sommes mis en rangs derrière lui. Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) a dit : " J'étais présent parmi eux et il a prié sur lui. " Unanimement reconnu authentique [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim].

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), une personne de couleur - un homme ou une femme - qui avait l'habitude de s'occuper de la mosquée décéda mais le Prophète (paix et salut sur lui) ne fut pas informé de son décès. Un jour, il (paix et salut sur lui) évoqua cette personne et interrogea : " Qu'est devenu cet homme ? " Les gens répondirent : " Ô Messager d'Allah ! Il est mort. " Alors, il s'est exclamé : " Pourquoi ne m'avez-vous pas informé ? " Ils répondirent : " Il lui est arrivé ceci et cela ", et ils racontèrent son histoire. Il [i.e : Abû Hurayrah] a dit : " Ils méprisèrent son affaire. Alors, il [i.e : le Prophète (paix et salut sur lui)] : " Indiquez-moi sa tombe ! " Il se rendit sur sa tombe et là il pria sur lui. Rapporté par Al Bukhârî.

Orientations importantes :

Premièrement : s'empressez de préparer les funérailles et ne pas retarder l'enterrement sans excuse. En effet, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : " Empressez-vous de faire les funérailles ; si la personne était vertueuse, alors c'est un bien que vous avancez et si la personne était autre que cela, alors c'est un mal que vous ôtez de vos cous. " Unanimement reconnu authentique [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim].

Deuxièmement : ne pas montrer de l'envie à effectuer la prière lors des funérailles et montrer peu d'ardeur à suivre le cortège funèbre.

Troisièmement : ne pas reporter ni retarder l'acquittement et le remboursement des dettes du défunt. En effet, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " L'âme du croyant est liée à ses dettes jusqu'à ce qu'on s'acquitte de celles-ci et on les rembourse [en son nom]. " Rapporté par Ahmed et Tirmidhî.

Quatrièmement : ne pas se lamenter en levant la voix et en dénombant les qualités du défunt ainsi que ses actes vertueux. Ceci fait partie des affaires de la période préislamique (Al Jâhiliyyah). En effet, d'après Abû Mâlik Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : " Quatre choses de ma communauté font partie des affaires de la période préislamique (Al Jâhiliyyah) et elles ne seront pas abandonnées : se targuer (et se vanter) des statuts ; critiquer les lignées ; demander la pluie aux étoiles ; et se lamenter. " Rapporté par Muslim.

Cinquièmement : ne pas marcher ou s'asseoir sur la tombe. En effet, d'après 'Uqbah ibn 'Âmir (qu'Allah l'agrée), ce dernier a dit : " Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Que je marche sur une braise, ou sur un sabre ou que j'ôte ma sandale de mon pied m'est

préférable à ce que je marche sur la tombe d'un musulman. " Rapporté par Ibn Mâjah.

Sixièmement : ne pas se précipiter dans les invocations en faveur du défunt et quitter [rapidement] le cimetière après son enterrement. En effet, d'après Abû 'Amrû - on a aussi dit : Abû 'AbdiLlah ; on a encore dit : Abû Laylâ - qu'Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée) a dit : " Lorsque le Prophète d'Allah (paix et salut sur lui) achevait l'enterrement de la personne décédée, il restait debout devant sa tombe un moment. Là, il disait : " Implorez le pardon [d'Allah] en faveur de votre frère et demandez en sa faveur l'affermissement car maintenant on l'interroge. " Rapporté par Abû Dâwud.

Septièmement : saluer les habitants des cimetières au moment de passer devant un cimetière ou d'en visiter un. D'après Buraydah (qu'Allah l'agrée) : " Lorsque les Compagnons (qu'Allah les agrée) sortaient pour visiter les cimetières, le Prophète (paix et salut sur lui) leur enseignait de dire : " Que le salut soit sur vous, habitant de ces demeures, croyants et musulmans. Nous allons, si Allah le souhaite, certainement vous rejoindre. Je demande à Allah pour nous et pour vous le salut. " Rapporté par Muslim.

Huitièmement : ne pas s'occuper ni discuter d'affaires mondaines [durant les funérailles] sans se soucier ni veiller au lieu et à la situation.

Conclusion :

La mort est une porte que chaque personne franchira. Sache que la mort est la plus immense des exhortations. Qu'Allah fasse miséricorde à votre défunt et qu'Il passe outre ses péchés ainsi qu'à l'ensemble des défunts musulmans.

Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille, et l'ensemble de ses Compagnons.

Contenu:

| | |
|--|----|
| "LES REGLES DES FUNERAILLES." (AHKAM AL JANA'IZ) | 1 |
| Introduction : | 3 |
| Bonnes nouvelles divines : | 4 |
| Le mérite de suivre les funérailles : | 6 |
| La description de la prière lors des funérailles : | 7 |
| Situations de la prière lors des funérailles : | 9 |
| Orientations importantes : | 10 |
| Conclusion : | 12 |